Éléménts de synthèse

Pierre Morand
Pierre Chavance
Diégane Ndong

Les deux grandes enquêtes-cadres conduites en 2012 et 2014/2015, respectivement sur la pêche continentale et sur la pêche artisanale maritime dans les huit États membres de l'UEMOA, ont apporté de nombreuses informations. Grâce à une approche coordonnée et harmonisée de la collecte et du traitement des données, ces connaissances ont pu être rassemblées au niveau de chacun des huit États individuellement, mais aussi être compilées au niveau de l'espace UEMOA. Elles ont ainsi permis de construire, ou de mettre à jour, les connaissances sur le poids démographique et économique de ces sous-secteurs, d'apprécier les conditions de vie et l'insertion sociale des ménages de pêcheurs et de calculer les grands chiffres et ratios structurels susceptibles d'être comparés avec le reste du monde.

Poids démographique des sous-secteurs continentaux et maritimes

Avec une production totale estimée à environ 300 000 tonnes de poissons, un parc d'embarcations de pêche atteignant le chiffre de 130 000, un nombre d'emplois réels que l'on peut situer entre 400 000 et 500 000 personnes physiques, 120 000 ménages impliqués au sein desquels vivent environ un million de personnes, soit près de 1 % de la population de la zone UEMOA, le sous-secteur de la pêche continentale apparaît comme un élément non négligeable dans l'économie des huit États de l'espace communautaire. De son côté, le sous-secteur de la pêche artisanale maritime ne concerne que cinq pays de la zone UEMOA, mais avec une production totale estimée à plus d'un demi-million de tonnes, 18 355 unités de pêche réparties sur 450 sites de débarquement, un nombre de pêcheurs estimés à 92 600 personnes et un nombre de personnes vivant dans les ménages de pêcheurs approchant les 700 000 personnes physiques, soit 1,4 % de la population des pays concernés, il apparaît lui aussi comme un élément significatif de l'économie de la zone.

Rôle de la pêche dans la sécurité alimentaire au sein des États de l'UEMOA

En Afrique de l'Ouest (AO), durant la période 2014-2016, l'insécurité alimentaire touchait 91,1 millions de personnes parmi les 351 millions de la région. Durant la même période, on estime à 37,3 millions les habitants de cette même région AO pouvant être considérés comme sous-alimentés, et 31 % d'entre eux, soit environ 11,5 millions, vivant dans la zone UEMOA. On attend de la petite pêche qu'elle puisse atténuer ces tendances préoccupantes. Cette activité peut en effet contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans la zone UEMOA en créant des disponibilités alimentaires (produits de la pêche) riches en nutriments au niveau des ménages et au niveau des marchés locaux, provinciaux et nationaux.

L'analyse de cette contribution peut être faite sous l'angle de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des produits de la pêche.

La disponibilité alimentaire est définie par l'offre en termes de quantité et de qualité. Elle est déterminée par le niveau de la production et l'efficacité dans la conservation et le commerce des produits de la pêche. Les données statistiques de la pêche dans la zone UEMOA montrent un niveau de production de la pêche artisanale qui avoisine 850 000 tonnes de produits. Si on considère un disponible souhaitable de quinze kilogrammes *per capita* et par an correspondant en 2005 à la consommation moyenne dans les pays en développement

dans le monde (FAOSTAT, 2005), la contribution des productions artisanales, continentales et maritimes à la satisfaction des besoins en consommation de poisson de la zone UEMOA peut être évaluée entre 50 % et 55 % (cf. tableau 1 et carte 1), soit un déficit significatif. Seuls deux États, le Sénégal et la Guinée-Bissau, affichent une couverture complète (et même surpassée) de leurs besoins, alors qu'un autre (le Bénin) atteint tout juste 75 % de satisfaction de ses besoins. Les autres pays de la zone UEMOA apparaissent tous fortement déficitaires, en particulier le Burkina Faso et le Niger, dépourvus de façade maritime, dont les productions domestiques n'atteignent pas 10 % de leurs besoins.

En pêche artisanale maritime, les enquêtes montrent que les 2/3 environ des poissons débarqués sont vendus à l'état frais (parfois à des transformatrices), tandis que 10 % à 20 % n'entreraient pas dans les circuits commerciaux et contribueraient à la satisfaction des besoins alimentaires du ménage ou seraient donnés au voisinage. Enfin, la part des produits déclarés comme « quantité perdue » serait faible, de l'ordre de 1,5 à 4 % selon les pays. Les produits de la pêche artisanale sont utilisés dans la consommation alimentaire humaine sous différentes formes : frais, fumé, séché, braisé, salé-séché, frit. Parmi les modes de transformation, le fumage est le plus répandu, signalé dans 25 % (Guinée-Bissau) à 70 % (Bénin) des sites de débarquement. Le poisson salé-séché est également présent dans tous les pays, avec des fréquences de présence allant de 15 % à 68 %. Le poisson fermenté-séché se rencontre rarement en dehors des sites du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, le poisson braisé ne s'observe que sur un petit nombre de sites du Sénégal et du Togo et le poisson frit se rencontre de façon éparse sur quelques sites au Togo, au Bénin et au Sénégal. Le Sénégal apparaît finalement comme étant le seul pays à offrir globalement la totalité de la palette des types de produits transformés, en plus ou moins grande fréquence.

Pour établir une prospective en matière de contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire, il faut prendre en compte la croissance démographique, dont on sait qu'elle continue à être très soutenue en Afrique de l'Ouest, atteignant 2,6 % en 2019 (Nations Unies, 2019 ; données détaillées accessibles sur https://population.un.org/wpp). Cette vive croissance fera encore davantage ressentir les limites du potentiel productif des pêches artisanales dans les années à venir, d'autant plus que des signes de surexploitation apparaissent chez les grands États pêcheurs, tant continentaux, comme le Mali et le Bénin, que maritimes, comme le Sénégal, ce qui laisse penser que la production de poisson sauvage ne pourra pas être sensiblement augmentée à l'avenir, quelle que soit l'amélioration ou l'accroissement des moyens de pêche. Ainsi, hormis les deux

Pays	Population en millions d'habitants	Production pêche artisanale continentale (t/an) A	Production pêche artisanale continentale UEMOA par pays en %	Production pêche artisanale maritime (t/an) B	Production pêche artisanale maritime UEMOA par pays en %	Production totale pêches artisanales (t/an) C = A + B	Production pêches artisanales UEMOA par pays en %	Disponibilité souhaitable par habitant (kg/an par hab.)	Besoins totaux en tonnes D	Contribution pêches artisanales C/D en %
Bénin	9,78	99 005	33,31	11 144	1,92	110 149	12,56	15	146 700	75,1
Burkina Faso	16,00	19 862	6,68	-	-	19 862	2,27	15	240 000	8,3
Côte d'Ivoire	19,39	41 350	13,91	40 091	6,92	81 441	9,29	15	290 850	28,0
Guinée-Bissau	1,62	2 294	0,77	28 656	4,94	30 950	3,53	15	24 300	127,4
Mali	14,42	71 826	24,17	-	-	71 826	8,19	15	216 300	33,2
Niger	29,95	19 630	6,60	-	-	19 630	2,24	15	449 250	4,4
Sénégal	13,31	31 675	10,66	492 226	84,92	523 901	59,75	15	199 650	262,4
Togo	6,47	11 585	3,90	7 522	1,30	19 107	2,18	15	97 050	19,7
UEMOA	**110,94**	**297 227**	**100,00**	**579 639**	**100,00**	**876 866**	**100,00**	**15**	**1 664 100**	**52,7**
Source	FAOSTAT (2011)	UEMOA (2013)		UEMOA (2016)		UEMOA (2013, 2016)		FAOSTAT (2005)		

Tableau 1
Production des pêches artisanales continentales et maritimes face aux besoins en poisson.

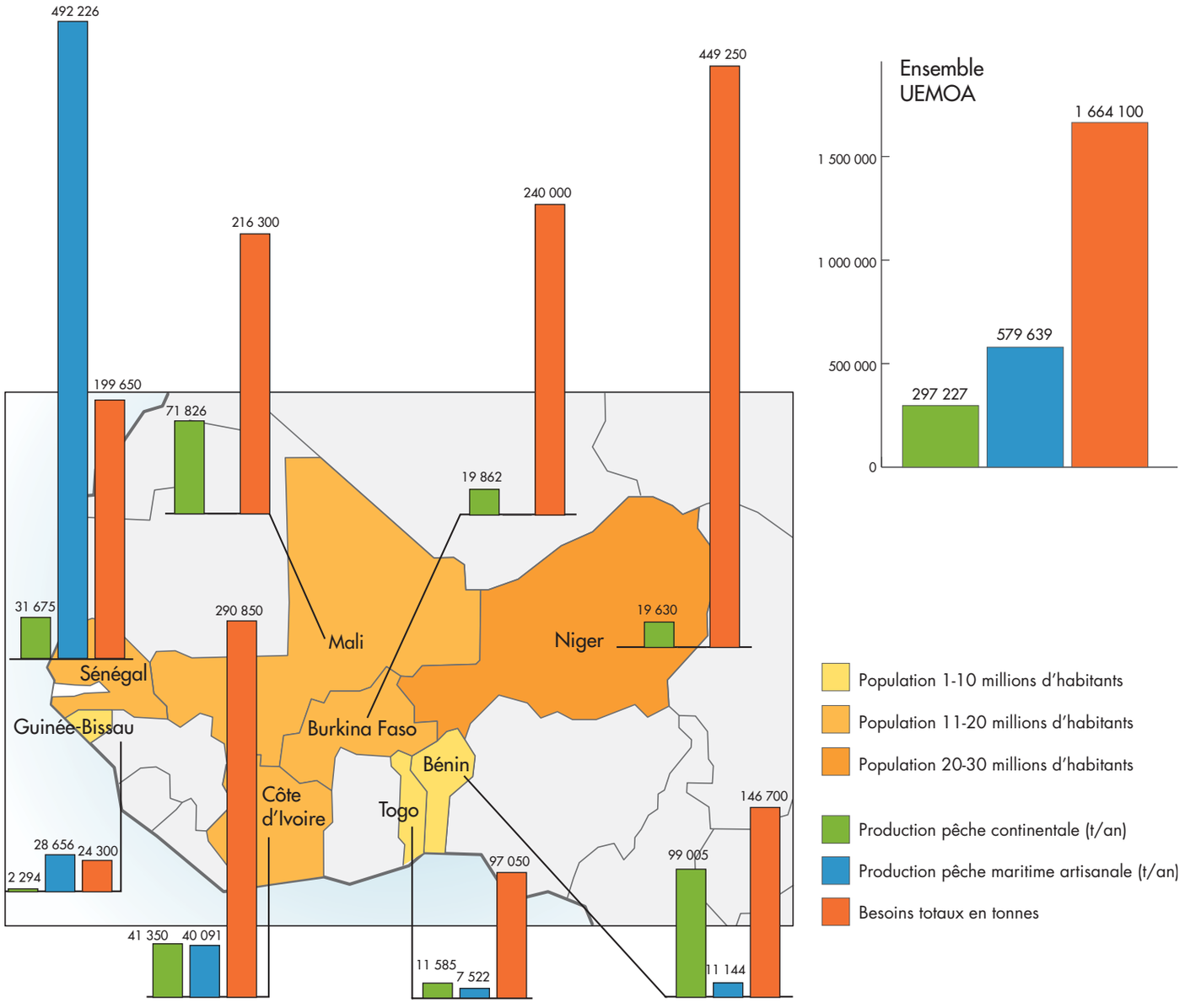

Carte 1
Satisfaction des besoins en poisson par États membres et pour la zone UEMOA dans son ensemble (cf. texte et tableau 1).

États excédentaires, les pays de l'UEMOA risquent d'être de plus en plus confrontés à une situation de déficit de « protéine-poisson ». Pour freiner cette tendance défavorable et essayer de maintenir la participation de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire, il sera important en premier lieu de préserver la ressource pour maintenir le niveau actuel des captures. En second lieu, il devrait être possible de mieux valoriser les sous-produits (tête, viscères, arrête centrale) de la pêche. Cependant, seul un développement massif de l'aquaculture pourrait permettre d'accroître la production locale de poisson. En attendant, les pays de la zone sont donc contraints de recourir à des importations croissantes, lesquelles sont le plus souvent constituées de cartons de poissons surgelés (chinchard, tilapia). Plusieurs centaines de milliers de tonnes de produits de ce type entrent déjà chaque année par le port d'Abidjan, à destination du marché intérieur ivoirien, mais aussi des marchés des pays continentaux sahéliens, Burkina Faso notamment.

Cependant, outre son rôle de pourvoyeur direct de protéines, il est important de prendre conscience que la pêche contribue aussi à la sécurité alimentaire par des mécanismes indirects mettant en jeu la commercialisation des produits et la génération de revenus, au niveau des ménages ou à des niveaux supérieurs (national). Ces revenus permettent en effet l'accès à d'autres produits alimentaires.

Conditions de vie et insertion sociale des pêcheurs

Au niveau mondial aussi bien qu'en Afrique, des études se sont intéressées à la situation économique, à l'insertion sociale et aux conditions de vie des populations de pêcheurs artisans. Ces études ont souvent montré que ces populations subissaient des décalages défavorables en regard des situations observées dans la population générale des pays considérés. Ces décalages peuvent se rattacher à trois types de faiblesses analysées respectivement en termes de moyens d'existence (Morand *et al.*, 2005), de vulnérabilité économique et de marginalisation sociale (Béné et Friend, 2011), l'ensemble pouvant parfois conduire à ce qu'il est convenu d'appeler une situation de pauvreté.

Pour la région UEMOA, les données des enquêtes-cadres UEMOA de 2012 et 2014-2015 sur les pêches artisanales ont permis de rassembler des indicateurs pour apprécier plus particulièrement les conditions de vie et d'insertion sociale des pêcheurs et il est donc possible de mettre les valeurs de ces indicateurs en regard de celles observées dans la population générale. Pour ce faire, des indicateurs tels que le taux d'accès amélioré à l'eau (qui témoigne de la qualité de l'habitat), le taux d'accès à l'électricité (témoignant de l'accès aux infrastructures et services), le taux d'alphabétisation des adultes ou bien les possibilités de scolarisation des enfants (présence d'écoles) ont été utilisés. L'examen des conditions de vie et d'insertion sociale des populations de pêcheurs de la région UEMOA à travers ces différents indicateurs a montré une situation défavorable pour les pêcheurs continentaux, avec des anomalies négatives particulièrement marquées pour les pays enclavés du Sahel. Au contraire, les pêcheurs artisanaux maritimes bénéficient globalement de conditions proches, voire légèrement supérieures, à celles des valeurs nationales. Mais en analysant plus finement les données, il apparaît que les pêcheurs artisans maritimes peuvent aussi subir des valeurs d'indicateurs très mauvaises lorsqu'ils sont « migrants » ou « étrangers » dans le pays de résidence, comme cela est le cas pour le niveau d'alphabétisation et les possibilités de scolarisation chez les pêcheurs maritimes – majoritairement ghanéens – en Côte d'Ivoire. Ces résultats permettent de mieux comprendre les difficultés sociales et de conditions de vie des populations de pêcheurs : selon les cas, ces difficultés trouvent leur origine dans un certain enclavement géographique (cas des zones intérieures) ou bien elles découlent de phénomènes de relégation en relation avec le statut social (cas de certains pêcheurs des côtes). Ces constats sont de nature à éclairer les choix en matière de politiques publiques pour aider les populations de pêcheurs.

Quelques indicateurs de performance des pêches artisanales de la zone UEMOA

Depuis le travail de Thompson (1980), les spécialistes de la pêche examinent de façon comparative les apports des différents segments des secteurs pêches dans le monde en termes de production, de création d'emplois et de création de richesses. Pour faciliter ce travail de comparaison, une série de grands chiffres statistiques et de ratios sont établis par grandes catégories de pays (WB/FAO/WFC, 2012). L'examen de ces grands chiffres et ratios issus de l'enquête-cadre de 2012 sur les pêches continentales et celle sur les pêches artisanales maritimes de 2014-2015 fait apparaître certains résultats majeurs relatifs à la zone UEMOA qui peuvent être comparés au reste du monde (cf. tableau 2).

Les estimations produites concernant le total des captures débarquées montrent que la zone UEMOA représente un peu plus de 2 % de l'ensemble des pêches artisanales continentales et maritimes mondiales, que l'on considère les deux sous-secteurs séparément ou ensemble.

Les chiffres concernant les implications de personnes (ou nombre d'emplois à temps complet ou partiel) dans l'activité de capture dans les pêches continentales et maritimes de l'UEMOA représentent 1,3 % des implications dans les pays en voie de développement en général au niveau mondial. Ces chiffres font apparaître des valeurs d'effectifs rapportés aux captures qui sont plus faibles que ceux des pêches artisanales dans les pays en développement (1,05 pêcheur continental et 0,16 pêcheur maritime par tonne dans la zone UEMOA contre 1,38 et 0,46 par tonne respectivement dans le monde). Cela signifie, inversement, que les productivités par pêcheur dans la zone UEMOA sont plus élevées que les moyennes mondiales (0,95 tonne/an par pêcheur continental et 6,26 tonnes/an par pêcheur maritime contre respectivement 0,72 et 2,15 tonnes/an par pêcheur au niveau mondial). On notera que la grande différence qui est observée dans le domaine maritime est presque entièrement due à la très forte productivité des pêcheurs artisans sénégalais (7,22 tonnes/an par pêcheur) et bissau-guinéens, alors que les ratios de productivité observés dans les trois pays du golfe de Guinée s'écartent peu de la moyenne mondiale. Pour comprendre cette situation, on doit donc tenir compte à la fois de la haute productivité des eaux marines de la façade occidentale de l'Afrique de l'Ouest, évoquée précédemment, et aussi du fait que les statistiques mondiales des pêches artisanales dans les pays en développement sont constituées en premier lieu par les chiffres des pays asiatiques où les situations de forte surexploitation sont généralisées, avec corrélativement des productivités par pêcheur qui sont faibles.

L'écart des emplois créés est encore plus net en ce qui concerne les emplois post-capture : alors qu'une tonne de poissons capturés génère en moyenne 2,92 emplois (à temps plein ou partiel) de transformateur ou de commerçant de poisson dans les pêches continentales au niveau mondial, c'est-à-dire majoritairement en Asie, ce chiffre n'est que de 1,00 au sein de l'UEMOA. Cet écart traduit vraisemblablement une plus grande part d'autoconsommation et surtout de commercialisation en frais dans l'UEMOA, qui peut s'expliquer par un développement de la pêche plus récent, du moins dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, allant de pair avec une tradition moins ancrée de valorisation des produits. Notons à l'appui de cette hypothèse que le Mali, vieux pays de pêche, montre *a contrario* de la moyenne UEMOA, un nombre élevé d'emplois de pêcheurs par tonne de poissons capturés et surtout un ratio d'emplois créés dans le segment post-capture bien supérieur à la moyenne régionale, rejoignant les valeurs mondiales et asiatiques.

La proportion de femmes dans la « force totale de travail » au sein du secteur de la pêche continentale est à peine plus faible dans l'agrégat UEMOA (48 %) que dans l'ensemble des pays en développement si

Pays	Bénin		Burkina Faso	Côte d'Ivoire		Guinée-Bissau		Mali	Niger	Sénégal		Togo		UEMOA		Étude (2012) WB/FAO/WFC	
Sous-secteur	**Pêche continentale**	**Pêche maritime**	**Pêche continentale**	**Pêche continentale**	**Pêche maritime**	**Pêche continentale**	**Pêche maritime**	**Pêche continentale**	**Pêche continentale**	**Pêche continentale**	**Pêche maritime**	**Pêche continentale**	**Pêche maritime**	**Pêche continentale**	**Pêche maritime**	**Pêche continentale**	**Pêche martime**
Capture (tonne) par an	99 005	11 144	19 862	41 350	40 091	2 294	28 656	72 751	19 630	32 524	492 226	11 585	7 522	299 001	579 639	13 000 000	28 000 000
Nombre d'implications[1] dans la capture	82 920	4 305	19 559	21 152	11 002	1 358	6 475	144 828	16 218	22 430	68 175	6 539	2 640	315 004	92 597	18 000 000	13 000 000
Nombre d'implications[1] dans la capture par tonne de poissons capturés	0,84	0,39	0,98	0,51	0,27	0,59	0,23	1,99	0,83	0,69	0,14	0,56	0,35	1,05	0,16	1,38	0,46
Capture (tonne) par pêcheur	1,19	2,59	1,02	1,95	3,64	1,69	4,43	0,50	1,21	1,45	7,22	1,77	2,85	0,95	6,26	0,72	2,15
Nombre d'implications dans post-capture	61 101	-	11 548	19 313	-	1 282	-	168 465	14 346	14 350	-	7 113	-	297 517	-	38 000 000	37 000 000
Nombre d'implications[1] dans post-capture par tonne de poissons capturés	0,62	-	0,58	0,47	-	0,56	-	2,32	0,73	0,44	-	0,61	-	1,00	-	2,92	1,32
Ratio: implications post-capture/implications capture	0,74	-	0,59	0,91	-	0,94	-	1,16	0,88	0,64	-	1,09	-	0,94	-	2,11	2,85
Proportion de femmes dans la « somme des implications » (≈ force de travail totale)	51 %	-	39 %	40 %	-	28 %	-	53 %	23 %	38 %	-	45 %	-	48 %	-	54 %	36 %
Gain total dans la capture (en million USD)[2]	72,5	32,1	16,1	39,4	64,7	2,3	32,7	70,7	16,9	20,8	530,8	7,7	13,0	246,7	673,3	8 000 000	28 000 000
Gain dans la capture/ tonne de poissons capturés (USD/tonne)[2]	732,5	2 881,0	812,6	951,7	1 614,0	1 011,3	1 142,4	972,3	860,3	639,9	1 078,4	667,1	1 724,0	825,2	1 161,7	615,4	1 000,0

Tableau 2.
Grands chiffres et ratios caractéristiques des pêches artisanales continentales et maritimes dans les États membres de l'UEMOA et comparaison avec les grands chiffres et ratios de même signification dans le reste du monde (WB/FAO/WFC, 2012).

1. Le nombre d'implications dans la capture est apprécié par le nombre estimé de pêcheurs (chiffres de l'enquête UEMOA).
2. Taux de conversion utilisé : 1 USD = 525 F CFA (cours de change moyen d'août à novembre 2014, au moment de l'enquête-cadre UEMOA pêche artisanale maritime).

on considère le même secteur (54 %). Notons cependant que les deux plus grands pays de pêche continentale de l'UEMOA, le Bénin et le Mali, sont quasiment conformes à la moyenne mondiale sur cet aspect, avec respectivement 51 % et 53 % de proportion de femmes. Ces taux élevés de féminité, observés aussi bien dans l'UEMOA que dans le monde en général pour la pêche continentale, sont sensiblement au-dessus du taux de féminité moyen (36 %) qui est observé pour les pêches artisanales maritimes des pays en développement au niveau mondial[1].

Considérant la valeur par tonne des captures, exprimée en équivalent dollar, la supériorité légère observée pour la pêche continentale en moyenne en zone monétaire UEMOA – 825,2 USD/tonne contre 615,4 USD/tonne au niveau mondial – s'explique aisément par le rattachement fixe du franc CFA à l'euro qui est une devise forte, entraînant des coûts et des prix élevés, de façon générale, dans ladite zone monétaire. Pour le secteur maritime, en utilisant les chiffres d'affaires moyens déclarés par type de sorties et les contributions des types de sorties aux quantités totales débarquées par pays, il est possible d'évaluer : 1) les valeurs (C.A.) totales des quantités débarquées par pays et 2) les valeurs moyennes unitaires (prix par kilogramme ou tonne). Concernant le premier de ces deux indicateurs (C.A.), il apparaît que les pays de fortes valeurs débarquées sont simplement ceux de plus grande production, à savoir le Sénégal suivi de la Côte d'Ivoire. Cependant, l'examen du second indicateur montre un certain correctif à la hausse pour les pays du golfe de Guinée, avec des valeurs par tonne de captures sensiblement plus fortes qui sont vraisemblablement liées pour ces pays à une plus grande proportion des poissons à forte valeur commerciale (espèces démersales) et à une moindre importance des filières massives de transformation des petits pélagiques. Notons, *a contrario*, que le prix unitaire des débarquements dans un pays comme le Sénégal est proche du prix unitaire d'échange des produits « petit pélagique congelé » (carton de chinchards ou de sardinelles, par exemple) sur le marché mondial, soit 1 000 USD/tonne. En termes de comparaisons mondiales, la valeur annuelle débarquée par les pêches artisanales continentales et maritimes des pays de l'UEMOA pourrait représenter, sur la base des données de la présente enquête, environ 920,1 millions de dollars US, soit 2,6 % de la valeur totale débarquée par le même type de pêcheries artisanales à l'échelle mondiale.

1. Il faut souligner ici que les effectifs professionnels impliqués dans les activités post-capture pour le milieu maritime n'ont pas pu être estimés compte tenu de la méthode d'enquête choisie qui utilise l'unité de pêche comme point d'entrée et qui ne permet d'accéder qu'à un échantillon de ménages directement associés à des membres d'équipage. Pour les mêmes raisons, le taux de féminité dans le secteur pêche artisanale maritime n'a pas été estimé par notre enquête.

Atlas des pêches et pêcheurs d'Afrique de l'Ouest

États membres de l'UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo

Éditeurs scientifiques
Pierre CHAVANCE, Pierre MORAND

Avec l'appui financier de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

UEMOA
UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE

Marseille, Ouagadougou, 2020

Sauf mention particulière, toutes les photos ont un © IRD/P. Chavance.

Photos de couverture
1re de couverture
Plage de Grand-Lahou, Côte d'Ivoire.

4e de couverture
Pêcheuse à pied, Mboumbaye, Sénégal.
Captures de pêcheurs, barrage de LKpoho, Côte d'Ivoire. © IRD/C. Lévêque
Transport d'une senne de plage, Togo.
Village sur le lac Nokoué, bénin. © IRD/P. Desenne

Préparation éditoriale et coordination
Sylvie Hart

Maquette intérieure, mise en page et illustrations
Aline Lugand (30)

Maquette de couverture
MSL Créa (34)

Correction
Stéphanie Quillon (34)

Les analyses, illustrations graphiques et avis figurant dans cet atlas sont le fait des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IRD et de l'UEMOA en tant qu'institutions.
Les données statistiques à l'origine des informations présentées dans cet ouvrage sont et restent la propriété de l'UEMOA qui en a financé la production.
Les données agrégées au niveau géographique le plus fin sont accessibles sur le site http://atlas.statpeche-uemoa.org

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, UEMOA, 2020

ISBN papier : 978-2-7099-2840-3
ISBN PDF : 978-2-7099-2842-7